Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Recu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

REP ID: 030-213002884-20230328-DEL_2023_36-DE

DEPARTEMENT DU GARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 28 Mars 2023 Délibération n°DEL-2023-36

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

<u>Date de la convocation</u>: 22/03/2023 <u>Date d'affichage</u>: 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 Mars à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard COMBA.

Présents: Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER, Monsieur Didier AZNAR, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur JUSSEAUME Jérôme

Procurations: Monsieur MISSOUR Gérald à Monsieur Jean-Bernard COMBA, Monsieur LEVANTERI Vincent à Me GISSINGER Sylviane

Absents excusés: Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 20212 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 67 524.94 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

249 722.42 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de :

46 577.50 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

178 968.57 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID: 030-213002884-20230328-DEL_2023_36-DE

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

212 450.98 €

En recettes pour un montant de :

118 547.40 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

114 851.02 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

140 000.00 €

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

288 690.99 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme présenté ci-dessus

Et ont signé les membres présents, Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Premier Adjoint, Jean-Bernard COMBA

